



**Fédération Européenne
des Médecins Salariés**
European Federation
of Salaried Doctors

Date:	02-10-2019	Document:	F19-062 FR
Title:	Rapport national France		
Author:	SNPHARe		

Docteur Anne GEFFROY-WERNET

Présidente

Docteur Laurent HEYER

Administrateur

Rapport semestriel à la FEMS - octobre 2019

Depuis le rapport de mai 2019, les **services d'Urgences** sont toujours en très grande difficulté. L'encombrement des urgences, est dû d'une part à l'absence d'amont (pénurie de médecins généralistes, aggravée pendant la période de permanence des soins de nuit et de week-end) et d'autre part à l'absence d'aval (fermeture des lits d'hôpitaux). Il s'ensuit une perte d'attractivité et cela devient un cercle vicieux : la pénurie de médecins urgentistes a conduit certains services à se mettre en grève. Si ce sont principalement les personnels soignants qui sont en grève depuis juin, les médecins de toutes spécialités sont aussi en grande souffrance et ont rejoint le mouvement de protestation en septembre. Près de 250 unités d'Accueil des Urgences à l'hôpital sont en grève dans tout le pays.

Les premières mesures annoncées par la Ministre de la Santé Agnès Buzyn le 14 juin étaient très insuffisantes et non financées pour une bonne part. La rénovation des locaux et des équipements des services les plus vétustes, mesure symbolique s'il en est, n'a quant à elle pas été chiffrée.

Le risque est devenu important de **voir le conflit s'étendre à tout l'hôpital**, les Urgences n'étant que la partie visible de l'iceberg de l'hôpital en détresse, négligé depuis des années par les gouvernements successifs, quelle que soit leur couleur politique. Le 9 septembre 2019, Agnès Buzyn dévoile son Pacte pour la Refondation des Urgences : 12 mesures pour la filière de soins non programmés de l'Hôpital. Le SNPHARE constate avec une grande déception que ce plan manque totalement d'ambition. Restreindre le problème de l'hôpital public à la crise des urgences est une erreur : on ne guérira pas les urgences si on ne soigne pas l'ensemble de l'hôpital. Le SNPHARE déplore que cette réforme se fasse à budget constant. Alors que tous les services connaissent des difficultés, lesquels va-t-on sacrifier au profit de la filière de soins des urgences ?

Les médecins, quittent le système hospitalier tant à cause des conditions de travail que de l'impression de ne pas être rémunérés à hauteur de leurs compétences, de leurs responsabilités et de la pénibilité liée à la permanence des soins. La modernisation du Statut des Praticiens Hospitaliers qui devait **redonner de l'attractivité au métier de Praticien Hospitalier**, est au point mort depuis qu'on parle de revalorisation financière pour éviter la fuite des médecins vers des structures privées plus lucratives et/ou à meilleures conditions de travail.

Un autre chantier où les syndicats sont conviés est celui de la **réforme des autorisations de soins**. Menée au sein du Ministère de la Santé, celle-ci vise à classer les services des établissements en fonction de la complexité des actes et des ressources humaines nécessaires (soins critiques, cardiologie interventionnelle, etc.) et donne lieu à de multiples Décrets. Ces chantiers se déroulent assez bien, à l'exception du chantier de la périnatalité. La périnatalité française était pourtant en avance sur le sujet puisque soumise à un Décret datant de 1998. La réforme de ces autorisations, doit s'adapter aux évolutions de la périnatalité sur les 20 dernières années : émergence de grosses maternités assurant plus de 3 000 accouchements/an et pénurie de médecins rendant les « petites maternités » de proximité parfois dangereuses. La France est en train de perdre son niveau d'excellence de soins néonataux sur l'échelle européenne. A l'heure actuelle, on déplore un dialogue de sourd entre les instances de gouvernance d'une part (argent, ressources humaines) et les professionnels de santé (sécurité et qualité des soins comme mesures non négociables et qui seront aussi source d'attractivité).

Le prochain chantier social du gouvernement est la **réforme globale du système des retraites**, qui promet un conflit social majeur pour l'année 2020.

Sur le plan strictement syndical, des **élections professionnelles** ont eu lieu à la fin du mois de juin. Elles ont permis de renforcer la représentativité du SNPHARE, de notre Intersyndicale **Avenir Hospitalier** et de ses alliés, aux **Conseils de Discipline, Commissions Statutaires Nationales** et au tout nouveau **Conseil Supérieur des Professions Médicales**, qui sera sollicité à l'avenir pour l'examen de toutes les textes législatifs et réglementaires concernant les personnels médicaux.